

Public cible :
Chargés de conseils et de développement en action sociale ; Conseillers techniques d'action sociale ; Conseillers territoriaux ; Conseillers thématiques récemment en fonction

Pré-requis :
Ancienneté de 6 à 18 mois dans le poste

Modalités pratiques La formation initiale des CCD est composée de plusieurs modules qui s'effectuent à distance et en présentiel. Elle est à suivre dans son intégralité, par promotion. Si vous souhaitez inscrire un agent, vous devez l'inscrire sur ce module et l'EGOC se charge de l'inscrire à la classe virtuelle et sur l'ensemble des modules de la même promotion.

Calendrier - Lieux - Modalités d'accès :
Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivre des programmations et des planning sur www.egoc.org

Programmation :
Présentiel

TARIF / COÛT STAGIAIRE :
750 €

Modalités animation :
Présentiel

Intervenant :
Formateur Institutionnel

Effectif :
8 à 12 stagiaires

Tarification :
750 €/agent

Formation initiale des CCD - Module 1 - Mettre en œuvre & accompagner une politique d'Action sociale territorialisée

MAJ : Lundi 21 juillet 2025

Objectifs professionnels :

Professionnaliser les chargés de conseils et de développement, lors de leur prise de fonction

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Comprendre la politique d'action sociale des Caf et son articulation avec les autres politiques publiques
- Identifier les partenaires institutionnels et les acteurs de territoires
- S'approprier les leviers de la politique d'action sociale des Caf dans une approche réglementaire et budgétaire
- Repérer et accompagner les structures en difficultés

Contenu :

Séquence 1 : Connaître la politique d'Action Sociale des Caf et son articulation avec les autres politiques publiques

- Approfondissement de la connaissance de la Branche famille
- La COG et ses déclinaisons
- L'action sociale territorialisée - les CTG

Séquence 2 : Les acteurs et partenaires

- Les partenaires publics
- Les partenaires et la création d'équipements

Séquence 3 : Les leviers de la politique d'action sociale des Caf : approche réglementaire et budgétaire

- Le budget d'action sociale
- La réglementation AFC et les étapes d'accompagnement des projets
- L'évolution des prestations à travers le Bonus Territoire : comprendre la réforme

Séquence 4 : L'identification et l'accompagnement des structures en difficultés

- Sensibilisation à l'identification et à l'accompagnement des structures en difficultés

Méthodes mobilisées :

Les méthodes pédagogiques actives sont privilégiées (travaux de sous-groupe, mise en situation, jeux de rôles...). Elles favorisent la mise en pratique de tous les savoir-faire méthodologiques et relationnels. Les aspects théoriques sont vus de manière interactive sous forme de rappel, de débats et par le biais d'échanges d'outils et d'analyse de pratiques

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**